



## Restaurant implanté dans un centre commercial, que dit la loi ?

Rubrique : questions-réponses - Date : vendredi 21 février 2003

---

Bonjour,

J'aimerais savoir si un restaurateur implanté dans un centre commercial peut avoir un coin fumeur dans son établissement alors que la galerie marchande est non fumeurs .

Je vous remercie par avance pour la réponse apportée à cette question.

### Réponse :

Oui, le restaurant peut réserver un espace pour les fumeurs à condition que :

1. soient respectées les conditions prévues dans le [décret 92-478](#) du 29 mai 1992 les espaces fumeurs.
2. la pollution produite par la fumée ne soit pas rejetée dans l'espace collectif de la galerie.